

Le paysage économique et politique mondial, exige un élargissement du rôle du financement du secteur privé. On assiste à une diminution considérable des transactions inter-États, dans lesquelles le financement est garanti par l'État hôte et où les OCE financent les achats de biens et services que les entreprises effectuent dans leurs pays. À l'heure actuelle, les grandes banques, des syndicats financiers de grande envergure et les sociétés exploitantes financièrement fortes jouissent d'un avantage majeur sur le plan de la concurrence, étant donné que les grands projets du secteur privé ou les projets mixtes des secteurs public et privé peuvent être réalisés par voie de montages sans garantie de l'État. L'avantage est à ceux qui peuvent trouver le financement nécessaire dans le secteur privé, et les achats sont dès lors moins étroitement liés aux considérations d'ordre politique. Même s'il est avantageux pour les fournisseurs de biens et services d'avoir des liens étroits avec les institutions de financement, cela relève davantage du besoin de s'approvisionner de façon efficiente et de maximiser la capacité de prendre des risques que de considérations de nature politique ou nationaliste. Les bailleurs de fonds ont à l'heure actuelle une plus grande influence sur le choix des fournisseurs. La capacité de fournir le financement nécessaire pour appuyer les projets et le commerce extérieurs tend ainsi à devenir un élément beaucoup plus important de la concurrence.

La plupart des pays ont aussi modifié leur approche à l'égard de la mise en place des infrastructures et de la propriété d'entreprises publiques, en grande partie à cause des difficultés que pose le financement de leurs déficits chroniques. Ne pouvant plus obtenir les fonds nécessaires pour la mise en oeuvre de projets de grande envergure, certains gouvernements doivent compter maintenant beaucoup plus sur le secteur privé. Dans ce contexte, la responsabilité du financement, de la construction, de l'exploitation et de la propriété des infrastructures de grande envergure est transférée au secteur privé. Les garanties des pays souverains sont remplacées par des montages financiers novateurs ne comportant aucun recours contre eux, qui sont basées sur les capitaux propres du secteur privé, sur les titres de dette et diverses catégories de dettes et de titres similaires et sur une large répartition des risques. S'il doit y avoir transfert de propriété au secteur public, cela ne se produit le plus souvent qu'après une longue période, pendant laquelle le promoteur aura encaissé ses profits en exploitant les installations. Ces projets ont été décrits comme des projets de « construction-exploitation-transfert » ou « des partenariats entre les secteurs public et privé ». Selon la Société financière internationale, le financement accordé pour de tels projets dans les pays en développement s'est multiplié par 13, passant de 2,7 milliards de dollars américains en 1990 à 37,5 milliards en 1995. Ces chiffres reflètent une évolution majeure du contexte de la concurrence, car les sociétés doivent ajouter à leurs compétences traditionnelles en ingénierie des habiletés financières et opérationnelles considérables.

Complexité et risques accrus

La mondialisation accroît dans sa dynamique à la fois la complexité et les risques de la concurrence internationale. Elle a entraîné entre autres les changements suivants : au lieu d'exporter des biens entièrement produits au Canada, les sociétés canadiennes ont maintenant des chaînes de production à travers le monde; l'exportation comme activité principale cède un peu de place aux investissements directs à l'étranger, aux alliances stratégiques et aux coentreprises pour faciliter l'accès aux marchés étrangers; le financement passif des exportations cède du terrain à la promotion des exportations au